



Rapporteur : Franck Ayache

## Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le budget primitif 2025 s'inscrit dans un environnement marqué par d'importantes contraintes et incertitudes, sur fond d'intenses tensions géopolitiques. Dans ce contexte, l'exécutif régional propose de poursuivre le plan de mandat 2021-2028 tout en réalisant des économies sans pour autant réduire drastiquement des pans entiers de politiques publiques. Conformément au débat d'orientations budgétaires, la stratégie de la Région repose sur trois objectifs principaux : i) Maîtriser l'évolution de la section de fonctionnement. ii) Conserver une capacité d'investissement. iii) Conserver une situation financière saine.

Le budget primitif 2025 est de 1 922 M€.

Les recettes (1 922 M€) sont réparties comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 1 447,2 M€
- Recettes d'investissement : 143,0 M€
- Emprunt d'équilibre : 331,8 M€

Les dépenses (1 922 M€) sont réparties comme suit :

- 672,1 M€ en investissement
- 1 249,9 M€ en fonctionnement

Les engagements pluriannuels se répartissent en autorisations de programme (433,9 M€) et en autorisations d'engagement (800,7 M€).

---

## Avis du CESER

### Un exercice budgétaire 2025 sous forte contrainte

La Région est confrontée depuis plusieurs années à un important effet de ciseau, compte tenu d'une baisse conséquente de recettes et d'une hausse incompressible de certaines dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement diminuent de 24 M€, à périmètre constant, par rapport au budget primitif 2024. Cette évolution est principalement liée au gel des recettes de TVA (- 12 M€) et aux perspectives envisagées sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (- 10 M€), sur la dotation liée à la réforme de l'apprentissage (- 2,3 M€) et sur l'accise relative aux produits énergétiques (- 1,5 M€). Ces diminutions sont partiellement compensées par une hausse des recettes "Cartes grises" (+ 9 M€) du fait d'une évolution du tarif régional à compter du second semestre 2025 et de la possibilité nouvellement ouverte de mettre fin à l'exonération applicable aux véhicules "propres".

Certaines dépenses de fonctionnement sont revues à la hausse, du fait de contraintes externes. Par exemple, la Région envisage une augmentation des dépenses dédiées à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (+ 3,7 M€), au glissement-vieillesse-technicité (+ 2,2 M€), au nouveau fonds de précaution national instauré par le PLF 2025 (+ 12,5 M€). Les dotations globales de fonctionnement des lycées publics sont également projetées à la hausse (+ 11,9 M€), notamment du fait de l'inflation et de la persistance de l'envolée des prix de l'énergie à des niveaux qui restent élevés, la Région indiquant une faible visibilité sur les capacités de résilience des lycées.

Cet effet de ciseau contracte le niveau prévisionnel d'épargne brute, qui s'établit ainsi à 197,3 M€ contre 210,7 M€ au budget primitif 2024. Cette épargne brute est prioritairement consacrée au remboursement de la dette en capital (90,3 M€), le reste permettant d'autofinancer une partie des investissements (581,8 M€).

Dans un tel contexte, la Région se voit contrainte de réviser ses dépenses de fonctionnement et d'investissement afin de poursuivre le plan de mandat 2021-2028 dans un cadre budgétaire soutenable.

Les dépenses de fonctionnement diminuent ainsi de 9 M€, à périmètre constant, par rapport au budget primitif 2024. Tous les secteurs d'intervention sont concernés à l'exception de la politique culturelle, de l'offre ferroviaire et de la transition écologique. In fine, l'objectif est de maintenir un bon niveau d'autofinancement des investissements.

Les dépenses d'investissement (hors dette) sont en baisse de 34 M€ par rapport au budget primitif 2024. Cette diminution vise à maîtriser la dette et le recours à l'emprunt. Le niveau d'investissement reste cependant élevé (581 M€ hors dette) afin de déployer le plan pluriannuel d'investissement 2024-2030, malgré la contraction prévisible de l'autofinancement.

En résumé, l'exécutif propose de poursuivre le plan de mandat 2021-2028 tout en réalisant des économies sans pour autant réduire drastiquement des pans entiers de politiques publiques. L'orientation stratégique visant à contenir le budget tout en continuant de soutenir l'économie régionale est appréciée.

### **Quelles perspectives budgétaires, à moyen terme ?**

La problématique centrale des Régions reste leur modèle de financement. Les Régions ne disposent pas des moyens suffisants afin d'exercer pleinement leurs prérogatives, comme cela est clairement pointé dans le budget primitif 2025 et souligné à de multiples reprises dans les avis du CESER.

Dans les années à venir, cette situation risque de s'aggraver alors que les Régions devront investir massivement pour répondre aux obligations légales de transition énergétique et écologique. Les facteurs suivants seront notamment à prendre en considération, en termes de ressources :

- Les risques qui pèsent sur le marché automobile pourraient très largement complexifier l'équation budgétaire, avec un impact négatif sur les recettes de cartes grises.
- Une part non-négligeable des ressources régionales est carbonée, ce qui va poser de nouvelles difficultés compte tenu du processus global de décarbonation de l'économie qui est engagé en Europe et en France.
- Les recettes régionales sont essentiellement des ressources de flux qui reposent sur l'activité économique, ce qui constitue un facteur de risque important du fait d'un environnement économique et financier de plus en plus incertain et imprévisible.
- Les Régions doivent dégager suffisamment d'autofinancement afin de limiter le recours à l'emprunt et contenir le niveau de la dette, de telle sorte que la capacité de désendettement soit contenue à 9 années, sans quoi la situation financière pourrait être rapidement compromise.

Dans ce contexte de ressources contraint, les Régions ont désormais la possibilité de mettre en place un "versement mobilité" afin de financer des dépenses d'investissement et de fonctionnement relevant de leur compétence d'autorité organisatrice des mobilités. Cette nouvelle fiscalité concerne les entreprises de plus de 11 salariés et peut représenter une cotisation allant jusqu'à 0,15 % de leur masse salariale.

À ce stade, cette nouvelle recette fiscale n'est pas prévue dans le budget primitif 2025 de la Région Bourgogne-Franche-Comté, pour plusieurs motifs.

D'une part, l'exécutif régional est dans l'attente des résultats de négociations engagées au niveau national, afin de voir s'il serait possible d'envisager de nouveaux financements des mobilités qui ne reposent pas sur la fiscalité des entreprises. Plusieurs scénarios sont à l'étude. Un enjeu important des négociations concerne le financement des lignes de desserte fine du territoire.

D'autre part, la création d'un versement mobilité doit déjà être débattue avec les partenaires, afin d'en mesurer l'opportunité, la faisabilité... À ce titre, la Région entend rapidement installer un "comité des partenaires régional" (CPR) qui comprend notamment des représentants des employeurs, des syndicats, des associations et des habitants tirés au sort. Les représentants des employeurs disposent d'au moins 50 % des sièges. Le CPR est notamment saisi pour avis sur le niveau d'offre de mobilité à mettre en place dans la région et sur le niveau de

contribution financière des employeurs si un versement mobilité devait être créé. Deux membres du CESER seront conviés à suivre les débats en présentiel du CPR. Cette disposition permet de donner suite à la demande formulée par le CESER d'être associé à la réflexion, et ce bien avant d'être formellement consulté pour avis, en cas de création d'un versement mobilité en Bourgogne-Franche-Comté.

Dans l'attente de l'installation du CPR Bourgogne-Franche-Comté, le CESER renvoie à son avis du 18 février 2025 relatif aux orientations budgétaires 2025 dans lequel plusieurs enjeux sont pointés sur le versement mobilité, en termes de nouveau levier fiscal, de modalités opérationnelles et d'impact sur l'économie régionale, sur les entreprises et sur l'emploi.

Au final, en l'absence de refonte globale du modèle de financement des Régions, la soutenabilité budgétaire des politiques publiques doit rester la priorité centrale de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Le CESER réitère à ce titre ses préconisations formulées dans son avis relatif aux orientations budgétaires 2025 : a/ Affecter de nouvelles ressources aux Régions. b/ Rechercher de nouvelles ressources privées. c/ Maîtriser et diminuer les dépenses de fonctionnement. d/ Prioriser les objectifs de transition énergétique et écologique. e/ Diminuer les dépenses d'investissement et / ou suspendre certaines opérations d'investissement cofinancées avec d'autres acteurs publics (plus de détails dans l'avis).

### **Un environnement géopolitique et économique très inquiétant**

La scène géopolitique mondiale est actuellement en pleine reconfiguration. Les tensions n'ont cessé de se renforcer au cours des derniers mois. L'instabilité a récemment franchi un nouveau cap, avec la décision des États-Unis d'Amérique de suspendre leur aide militaire en faveur de l'Ukraine dans la guerre qui oppose ce pays à la Russie. Le bloc occidental s'est scindé suite au récent alignement des États-Unis avec la Russie et la remise en cause des participations à l'OTAN suscitent de très lourdes interrogations. L'ordre mondial semble se redessiner rendant l'avenir proche plus que jamais incertain.

Suite au nouveau positionnement des États-Unis d'Amérique et afin de contrer les menaces qui pèsent sur notre continent, la Commission européenne vient de proposer le plan ReArm Europe qui vise à utiliser tous les leviers financiers pour aider les États membres à augmenter rapidement et significativement leurs capacités de défense. ReArm Europe devrait ainsi mobiliser 800 milliards d'euros. Ce plan prévoit de déroger aux règles du Pacte de stabilité et de croissance afin que les États puissent dépasser le plafond de déficit public de 3 % du PIB. D'autres pistes sont envisagées, comme une réorientation des financements de la politique de cohésion vers la politique de défense, ou encore la création d'un produit d'épargne qui permettrait aux Européens de soutenir des projets de défense.

En parallèle, la guerre commerciale s'intensifie sur la scène internationale sous l'impulsion des États-Unis d'Amérique, avec notamment un relèvement des droits de douanes entre plusieurs pays. Ces décisions stratégiques erratiques rendent particulièrement nerveux les marchés financiers et les entreprises puisque les échanges internationaux et la consommation seront touchés, avec une probable reprise de l'inflation, comme cela a été souligné très récemment par la Fed.

Au niveau national et régional, ce panorama soulève de multiples questions sur les enjeux économiques et financiers, à moyen terme, plus particulièrement sur les points suivants :

- Comment l'État français pourra-t-il dégager de nouveaux moyens pour financer la défense, quand bien même notre pays sera autorisé à déroger à la règle des 3% de déficit alors qu'il est déjà placé sous procédure de déficit excessif par l'Union européenne ?
- Les investissements français en faveur de la défense nécessiteront-ils de réaliser de nouvelles économies dans les dépenses publiques ? Si oui, dans quels domaines ? Les collectivités locales seront-elles concernées par de nouvelles contractions de ressources ?
- Les fonds européens dédiés à la politique de cohésion (FEDER, FSE...) seront-ils supprimés ou revus à la baisse, au niveau régional, afin de réorienter les financements vers le secteur de la défense ? Quelles seront les marges de manœuvre des Régions à ce titre, en tant qu'autorité de gestion des programmes européens ?
- De quelle manière le secteur privé sera-t-il incité à investir dans les entreprises d'armements, alors que ce secteur est jugé "incompatible" avec les critères d'investissement ESG (environnement, social et gouvernance) ?

- Comment sera impacté la stratégie de développement économique de la Région Bourgogne-Franche-Comté ? L'accès aux marchés et aux projets stratégiques du secteur de la défense sera-t-il facilité, compte tenu des multiples contraintes réglementaires qui encadrent ce secteur aujourd'hui ?
- Quelles conséquences et quels impacts pour l'économie de la région Bourgogne-Franche-Comté du relèvement des droits de douanes pour les produits exportés aux USA ?

## **Observations relatives aux politiques publiques régionales**

### **AXE 1 : ÉCONOMIE - EMPLOI - FORMATION**

#### **Économie**

Il est urgent de soutenir l'activité économique afin de préserver l'emploi, compte tenu de l'augmentation des défaillances d'entreprises et de l'instabilité économique qui touchent tous les acteurs. Le monde économique a besoin de visibilité. Une période prolongée d'instabilité serait particulièrement pénalisante pour notre économie. Or, actuellement, l'incertitude est grandissante compte tenu du contexte géopolitique et commercial décrit ci-avant. Par exemple, l'augmentation possible des droits de douane aux États-Unis pourrait entraîner des conséquences désastreuses pour de nombreux secteurs de l'économie régionale, comme par exemple pour la viticulture.

#### **Économie sociale et solidaire**

Il n'y a pas de rupture de crédits. Les dépenses de fonctionnement dédiées à l'ESS diminuent néanmoins de 19 % en comparaison au BP 2024, notamment du fait de la suppression d'un dispositif volontariste d'aide à l'emploi. Plus globalement, cette nouvelle baisse de crédits pourrait précariser fortement certaines structures. Lors de l'examen des OB, il avait été indiqué que ces diminutions de crédits seront notamment envisagées sur la base d'une analyse de la situation financière des structures. Comme cela a été précédemment souligné par le CESER, une trésorerie importante n'empêche pas la fragilité. Les structures de l'ESS ne répondent pas à la même demande capitaliste et au même modèle de financement. Elles ne sont pas confrontées au même risque en matière de conjoncture et d'évolution à moyens et longs termes. La situation spécifique de chaque structure devra ainsi être prise en considération.

#### **Agriculture / FEADER**

Alors que le monde agricole connaît de nombreuses difficultés, la Région a rencontré d'importants problèmes dans la gestion du FEADER, depuis 2023. Cette gestion chaotique a été préjudiciable pour les ayants-droits.

Actuellement, la Région poursuit la mise en œuvre du "plan de sortie de crise FEADER" adopté en décembre 2024 qui fait suite au "plan d'action FEADER" approuvé en juin 2023. L'objectif est d'accélérer le traitement des dossiers étant donné que le calendrier de clôture prévoit que les derniers paiements et contrôles soient menés avant le 31 décembre 2025. Les services instructeurs devront ainsi achever leurs travaux en juin 2025 pour la majorité des mesures de la programmation FEADER 2014-2022, à l'exception de la dotation jeunes agriculteurs (DJA) pour laquelle la date limite est fixée à fin septembre 2025.

Un point de situation sur le FEADER est établi dans le rapport relatif à la déclinaison 2025 du plan de mandat. Des informations techniques complémentaires ont été apportées au CESER dans le cadre de l'élaboration du présent avis, notamment en ce qui concerne les mesures de gouvernance et de gestion qui ont été mises en place afin de traiter les problèmes rencontrés. Le CESER souhaite que ces mesures puissent permettre de solder définitivement la programmation 2014-2022 et de gérer efficacement la programmation 2023-2027, en tirant tous les enseignements utiles des difficultés qui semblent désormais relevées du passé.

#### **Formation professionnelle des demandeurs d'emploi**

Le CESER salue le fait que les enveloppes initialement prévues lors de la signature du nouveau Pacte régional d'investissement dans les compétences 2024-2027 restent pour le moment inchangées. Il convient néanmoins de souligner qu'une baisse des montants prévus par l'État en 2026 et 2027 entraînerait mécaniquement une baisse de l'enveloppe de la

Région, au détriment du nombre d'entrées en formation. Le CESER invite donc la Région à continuer à s'appuyer sur l'expérience réussie du PRIC BFC 2019-2023 pour sécuriser le niveau d'intervention de l'État.

Les publics cibles de la formation financée par la Région sont globalement les mêmes depuis plusieurs années. Cette stabilité est à souligner, dans la mesure où elle permet d'inscrire l'action régionale dans un temps long, maximisant ainsi l'impact sur la montée en compétences et le retour à l'emploi pour les bénéficiaires. La Région doit favoriser en priorité les parcours complets de qualification aboutissant à une certification reconnue.

### **Apprentissage**

L'action de la Région est liée aux enveloppes qui lui sont octroyées par France Compétences. Celles-ci devraient demeurer inchangées en 2025.

En matière d'investissements dans les CFA, il est nécessaire de concentrer les moyens financiers sur les établissements historiques et de veiller à l'homogénéité des plateaux techniques entre les différents établissements.

### **Orientation**

Le CESER salue la pérennisation du soutien financier aux missions locales, dans leur rôle de conseil et d'accompagnement des jeunes.

### **Éducation**

Les éléments concernant la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2025, sur laquelle le CESER a déjà donné un avis en octobre 2024, restent inchangés, tout comme les dispositifs d'aide aux familles. Une incertitude demeure sur une augmentation potentielle de la tarification de la restauration et de l'hébergement pour la rentrée 2025. Comme cela a déjà été demandé, le CESER souhaite être consulté sur ce rapport qui sera soumis au vote des conseillers régionaux avant l'été 2025.

Concernant le financement des écoles de production, dans cette période de recherche d'économies et de priorisation, un bilan des actions et des résultats objectifs des écoles de production devrait être mené par la Région, pour justifier du soutien financier qu'elle apporte à ces établissements.

La suspension du dispositif régional de soutien des projets péri-pédagogiques des lycées (Eveil), qui existait depuis 2017 et qui a permis de financer plus de 4 000 projets, est annoncé pour la rentrée 2025. La main sera désormais laissée aux établissements pour financer ces projets grâce aux dotations de fonctionnement. Le CESER demande à la Région de réaliser un bilan annuel de la mise en œuvre effective de ces projets.

### **Enseignement supérieur et recherche**

Les montants financiers devraient permettre la mise en place des premières actions prévues dans le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) récemment adopté. Un point de vigilance porte sur la nécessité, pour la Région, d'élaborer les nouveaux règlements d'intervention en concertation avec les acteurs de l'ESR. Le CESER souhaiterait également être associé à ces travaux.

## **AXE 2 : TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE, ÉNERGETIQUE ET NUMÉRIQUE**

### **Énergie**

Le CESER propose que la Région élabore un schéma global de gestion de l'énergie pour les bâtiments tertiaires, afin d'améliorer la vision à long terme de leur gestion et de faciliter une approche cohérente et durable.

### **Environnement**

Le CESER salue la préservation des crédits dédiés aux politiques environnementales (fonction 7) en 2025, et tout particulièrement les crédits alloués à la protection et la préservation de la biodiversité.

Il s'agit d'un signal positif primordial. Malgré un contexte de forte contrainte budgétaire, il convenait en effet de sauvegarder ces crédits qui représentent une part infime du budget régional.

Néanmoins, le budget dédié à l'environnement n'est pas véritablement "en mouvement". Il vise principalement à poursuivre des dispositifs "classiques" sur la biodiversité, l'eau, les déchets et l'éducation à l'environnement et au développement durable. Ce manque d'ambition de la Région ne permet pas d'accélérer le mouvement d'accompagnement et de soutien aux transitions, via des orientations politiques plus fortes, compte tenu des urgences en matière d'environnement et d'adaptation au changement climatique.

### **Mobilités**

Le CESER s'interroge sur l'installation de tablettes dans les gares et autres structures (à titre d'illustration, installation dans les offices de tourisme d'Avallon et de Vézelay), en remplacement des guichets traditionnels. Bien que cette solution soit plus économique, elle soulève des questions sur son efficacité pour répondre aux besoins des usagers. Une présence humaine, au minimum lors du déploiement et des premières années d'utilisation, est essentielle pour accompagner les usagers. Les personnels concernés doivent être formés pour garantir des réponses efficaces et fiables.

D'autres aspects, tels que le service après-vente (SAV) et la sécurité en gare, doivent également être pris en compte. Dans le contexte de l'ouverture à la concurrence et des enjeux nationaux de sécurité et de qualité de service dans les transports en commun, le CESER recommande à la Région de garantir l'efficacité de cette démarche, notamment en matière de SAV et de sécurité.

Enfin, bien que l'exécutif régional soutienne la multimodalité et l'intermodalité à travers son projet de billettique lié au "MaaS", une vente entièrement dématérialisée des titres de transport semble inadaptée à notre territoire, en raison du taux d'illectronisme élevé en Bourgogne-Franche-Comté, plus particulièrement dans les communes éloignées des villes et les petits pôles urbains. De plus, cela pourrait compliquer l'achat des titres pour des trajets supra-territoriaux ou supra-régionaux, en particulier pour garantir un voyage "bout en bout". L'accès aux transports en commun reste crucial, en particulier pour les habitants des zones peu denses. Le CESER réitère ainsi, comme mentionné dans son avis de 2023 sur la convention TER<sup>1</sup>, la nécessité d'une stratégie de vente des titres de transport plus inclusive et adaptée aux spécificités du territoire.

Le CESER suivra de près les résultats de l'évaluation réalisée par l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable, qui guideront la décision finale de l'exécutif régional sur la régénération des petites lignes de desserte fines, en particulier la ligne des Hirondelles, dont l'engagement effectif de l'AP de 3,1 M€ est directement lié.

À cet égard, le CESER suggère qu'à la suite de cette étude et de la conférence nationale sur le financement des mobilités, l'exécutif régional envisage de présenter une vision prospective claire et cohérente pour le territoire de Bourgogne-Franche-Comté, afin de guider les actions futures dans ce domaine essentiel.

En effet, le CESER estime qu'il est crucial d'adopter une approche à long terme, anticipant les besoins futurs en matière de mobilité, afin de garantir une gestion durable et adaptée aux défis de demain.

## **AXE 3 : FRATERNITÉ – VIVRE ENSEMBLE**

### **Culture et patrimoine**

Le CESER apprécie fortement la décision de la Région de préserver l'intégralité des fonds alloués à la culture et au patrimoine, et cela, malgré les tensions budgétaires. Cet engagement témoigne d'une volonté affirmée de soutenir un secteur essentiel au dynamisme et à l'attractivité des territoires, là où d'autres collectivités justifient des réductions drastiques en contestant la pertinence des financements et de la gestion des subventions par les acteurs culturels.

**(1)** Avis du 17 octobre 2023 portant sur "Convention TER - Résiliation de la Convention 2018-2025 - Adoption de la nouvelle convention 2023-2032" : "Le CESER relève que la réalisation de cette ambition coïncide avec une contraction importante du volume d'heures/guichet passant de 88 000 à 30 000 heures par an. Cette évolution est conditionnée par le choix de mise en œuvre d'une billettique unique dans le cadre d'une période transitoire (2023-2029) vers un système de dématérialisation totale. Même si la fermeture d'un guichet passe par l'avis du maire et de son conseil municipal pour l'acceptation de solutions alternatives pour la distribution des titres, cette orientation inquiète le CESER. En effet, elle est fragilisée par la vétusté des distributeurs de billets qui, combinée à la disparition d'agents sur site, pénalisent les usagers et en particulier les personnes les plus vulnérables."

Dans ce contexte, la Région doit être particulièrement sensible aux actions permettant de sensibiliser de nouveaux publics et partenaires aux activités artistiques et culturelles. L'analyse et le contrôle des dossiers permettront ainsi de renforcer la relation entre les habitants, acteurs et collectivités, afin d'améliorer l'accès aux activités culturelles pour toutes et tous. Ceci doit également s'inscrire en cohérence avec les enjeux de transition écologique, en conditionnant l'octroi des aides aux activités et structures engagées dans une démarche d'éco-responsabilité.

### **Sport**

Le sport est mis en avant de manière significative dans le budget primitif 2025. La place qui lui est accordée et l'importance qui lui est conférée sont à saluer. Cette valorisation témoigne d'une reconnaissance des bienfaits du sport, tant en matière de santé que de cohésion sociale. Toutefois, les écarts importants affichés entre les budgets prévisionnels 2024 et 2025 -particulièrement sur les investissements- ne semblent pas en cohérence avec ces objectifs.

### **Santé**

Face aux difficultés grandissantes d'accès aux soins, le CESER souhaite que la feuille de route du Conseil régional soit respectée, financée et prioritairement axée sur l'augmentation du nombre de professionnels de santé installés dans la région, et sur les opportunités liées au développement du matériel numérique à l'usage des professionnels de santé.

Le budget primitif 2025 gagnerait à mieux intégrer l'impact des facteurs environnementaux (qualité de l'eau et de l'alimentation), compte tenu de leur influence sur la santé publique.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.

### **AVIS qui intègre l'amendement proposé par Hannelore Pepke adopté en séance à l'unanimité :**

**Texte initial (haut de la page 7, dans le § Culture et patrimoine) :**

Dans ce contexte, la Région doit être particulièrement sensible aux actions permettant de sensibiliser de nouveaux publics et partenaires aux activités artistiques et culturelles.

**Texte amendé :**

Dans ce contexte, la Région doit être particulièrement sensible aux actions permettant de sensibiliser de nouveaux publics et partenaires aux activités artistiques, culturelles **et patrimoniales**.

# Déclarations

## **Didier Michel**, au nom du collège 1

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le collège 1 souhaite tout d'abord rappeler le contexte économique particulièrement difficile dans lequel s'inscrit ce projet de budget régional pour 2025.

Un contexte économique préoccupant

Au niveau régional, nous avons vigoureusement dénoncé l'instauration du Versement Mobilité Régional (VMR), un impôt supplémentaire pesant directement sur les entreprises et leur capacité à investir et recruter. Grâce à notre mobilisation collective et à l'engagement conjoint des entrepreneurs, des citoyens, des élus et des organisations engagées, la Région Bourgogne-Franche-Comté ne mettra pas en application le Versement Mobilité Régional (VMR) en 2025. Suite à nos échanges avec la Présidente de Région et aux récentes annonces de son Vice-Président aux finances devant le CESER BFC, il est désormais confirmé que la Région ne votera pas la mise en place de cette taxe avant la tenue des Assises nationales de la mobilité en mai 2025. Cela signifie concrètement que le VMR ne sera pas appliqué cette année dans notre région.

Nous saluons l'écoute et le dialogue constructif avec la Présidente de Région. Nous partageons l'objectif de développer les transports en commun, mais cela ne doit pas se faire au détriment de la compétitivité de nos entreprises. Des alternatives existent pour garantir un financement durable et efficace des transports publics sans créer un nouvel impôt.

Si cette décision est une étape importante, nous devons rester attentifs aux prochaines discussions. Nous continuerons à défendre des solutions alternatives au VMR afin de financer les transports publics sans alourdir la fiscalité des entreprises.

La mobilisation étant aujourd'hui suspendue, nous restons en veille active et vous tiendrons informés de la suite des discussions.

Par ailleurs, la conjoncture économique reste marquée par un ralentissement préoccupant. Les derniers chiffres de la Banque de France pour 2024 témoignent d'un essoufflement de notre croissance régionale, avec des perspectives 2025 encore plus incertaines. Nos entreprises subissent de plein fouet l'instabilité des marchés internationaux, la hausse des coûts des matières premières et un climat général de prudence économique. Dans ce contexte, nous devons veiller à ne pas ajouter de nouvelles charges qui viendraient fragiliser encore davantage nos entreprises.

L'impact de la fiscalité sur les cartes grises

À cela s'ajoute l'augmentation du cheval fiscal en Bourgogne-Franche-Comté, passé de 55 à 60 euros, soit une hausse de plus de 9 %. Cette fiscalité, bien que souvent méconnue, pèse lourdement sur notre tissu économique, notamment sur les secteurs du transport, du BTP, de l'artisanat et du commerce. Pour les seules immatriculations de véhicules professionnels (PL, VUL, autocars), ce sont près de 900 000 € supplémentaires que les entreprises devront assumer. Alors que certaines régions, comme les Hauts-de-France, restent à 36,20 €, cet écart de fiscalité place nos entreprises en situation de désavantage concurrentiel manifeste.

Un soutien affirmé aux écoles de production

Dans ce contexte difficile, nous tenons à réaffirmer notre soutien total aux écoles de production. Ces établissements constituent une réponse pertinente aux besoins de recrutement des entreprises industrielles, en formant des jeunes directement opérationnels sur des métiers en tension. Dans une région fortement marquée par l'industrie, il est essentiel de développer et pérenniser ces structures, qui représentent un modèle d'apprentissage efficace et une solution concrète aux défis de l'emploi et de la qualification.

Un appel à un dialogue constructif

Les membres du collège 1 restent pleinement engagés pour un dialogue constructif avec la Région et l'ensemble des acteurs économiques et sociaux. Nous souhaitons œuvrer collectivement à des solutions pragmatiques qui soutiennent la compétitivité de nos entreprises, la croissance et l'emploi. Toutefois, nous réaffirmons avec détermination que la réponse aux défis économiques ne peut jamais passer par une augmentation de la fiscalité, qui finit par appauvrir l'ensemble des acteurs économiques et freiner le dynamisme régional. La compétitivité de nos entreprises doit rester une priorité absolue, et c'est en allégeant les contraintes et en favorisant l'investissement que nous pourrons bâtir un avenir économique plus solide pour notre région.

Je vous remercie.

## **Claudine Villain**, au nom de la CFDT

Comme nous le disions sur les orientations budgétaires 2025, il y a un mois, construire un budget dans le contexte actuel n'est pas chose facile, l'impact de la baisse de 37 M d'€ imposée par le gouvernement reste supportable cette année mais l'avenir est incertain et les perspectives ne sont pas bonnes si aucune solution n'est trouvée pour le financement de la Région.

De plus, le budget 2025 proposé par la Région risque fort d'être percuté en cours d'année par les décisions prises aux niveaux international, européen et national.

D'un côté, l'élection de Trump aux États-Unis et les premières mesures mises en place confirment nos inquiétudes. Une politique de la terre brûlée et l'idéologie nationaliste et populiste plongent l'Amérique et le reste du monde dans un chaos dangereux. Les premières mesures touchent les minorités américaines remettant en cause des décennies d'évolution de leurs droits y compris celui des droits des femmes. La guerre commerciale qui se met en place, pour les intérêts personnels de quelques personnalités touchera aussi le peuple américain par une inflation grandissante. De l'autre côté, la tentative de conquête impérialiste par la Russie déstabilise l'ensemble de l'Europe mettant à mal nos démocraties et nos libertés.

Face à la situation, l'Europe réagit et c'est un signe positif. Notre indépendance est en jeu mais son coût impactera l'ensemble des pays européens, des choix politiques et financiers devront être faits. Mais déjà les budgets cumulés attribués à la défense des nations en Europe dépassent largement les budgets russes. Il est donc nécessaire de renforcer une volonté collective et démocratique pour construire une Europe capable de prendre des décisions pour sa défense.

Il faudra définir ce que signifie un effort de guerre, dans un contexte où les finances publiques sont soumises à des besoins multiples. Les autres défis sont déjà immenses et doivent être relevés, que l'on pense à la transition écologique, au grand âge, à la pérennité de l'assurance maladie ou encore à l'éducation. Et l'effort devra être partagé équitablement, avec un renforcement de la contribution des plus riches et ne pas se limiter à une remise en cause des politiques sociales comme certains le prônent déjà. Les Européens se sont habitués à vivre dans un espace où les enjeux de défense ne les concernaient pas au premier chef. Desserrer les règles en matière de déficit budgétaire ne suffira pas. Comment structurer les dépenses de défense, avec quelle acceptabilité démocratique, sont certains des sujets qu'il faudra aborder.

La Région Bourgogne-Franche-Comté verra sans doute sa politique publique impactée à terme. Les difficultés actuelles liées au manque de recettes risquent de s'amplifier. Les efforts devront être collectifs et partagés. Toutes les recettes nouvelles seront les bienvenues, le CESER doit poursuivre ses travaux en ce sens et inventer comment la Région peut améliorer et diversifier ses recettes budgétaires. Elle doit aussi contrôler et évaluer en permanence la mise en œuvre de ses politiques. Comment chaque euro dépensé est au service des citoyens et des priorités fixées. Il en va de l'impact réel des politiques publiques régionales pour l'ensemble des habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

### **Jean-Philippe Lefèvre, en tant que personnalité qualifiée**

Je souhaite alerter les collègues sur la disparition du dispositif EVEIL qui permettait de développer des projets péri-pédagogiques dans les lycées bien au delà d'ailleurs des projets culturels.

Cette disparition que j'espère éphémère se cumule avec la mise en sommeil de la part collective du pass culture. Dans tous les cas, la rencontre entre un adolescent et l'émotion artistique va être rendue plus difficile.

Je souhaite surtout faire remarquer que la proposition de l'exécutif régional invitant les lycées à financer ces projets péri-pédagogiques sur leur dotation globale va favoriser les grands établissements métropolitains souvent proches des grands équipements culturels au détriment des établissements plus petits et moins favorisés par la proximité d'équipements artistiques et culturels dotés par le ministère de la culture pour porter des projets d'éducation artistique et culturelle.

### **Guy Zima, au nom de la CGT**

Difficile de parler de budget sans évoquer les difficultés liées à l'absence de maîtrise des recettes en qualité comme en volume, dans un cadre de contraintes de compétences et de pluriannualité des engagements nécessaires. Cette particularité, déjà difficilement gérable en année normative, devient rapidement gageure si celles-ci (recettes et dotations) sont brutalement réduites. Nos remarques sur la libre administration des collectivités prennent cette année plus encore, leur pleine acuité.

En réaction à des propos entendus ce matin, il faut rester modestes sur les conséquences de l'évolution de la fiscalité et le paradoxe des demandes du monde économique au regard des choix favorables faits en sa faveur depuis 2017. Cela amène à faire des choix sous contraintes qui ne sont pas ceux qui auraient pu être faits au détriment des politiques initialement souhaitées.

A contrario, certains choix nous semblent contre-productifs et à terme et devront être suivis bien au-delà des économies présentées. Ainsi je parlerai de la distribution et de la vente des titres de transport Mobigo avec le déploiement de l'outil DRDSV (Dispositif Régional de Distribution et de Services aux Voyageurs) du réseau TRAIN et CAR Mobigo. Déjà pour comparer il faudra être à périmètre constant de prestation et des services et intégrer dans le périmètre les effectifs régionaux en charge du suivi et du pilotage.

En complément des arguments et travaux de la commission Mobilités-Énergie-Numérique, la CGT tient à réaffirmer les point suivants :

- La fermeture d'un guichet dans une gare est conditionnée à la mise en place d'une solution alternative pour l'achat des titres de transport, soumise à la validation du Maire de la commune sur la solution alternative proposée.
- Concernant les tablettes dans les gares, un accompagnement les premières années ne suffira pas et ne ferait que reporter à plus tard, le problème pour les usagers en difficulté.
- Vendre des billets de train est un métier plus complexe qu'il peut y paraître et les personnels des bureaux de tabac ou des offices du tourisme, même formés, ne pourront pas rendre le même service aux usagers notamment en SAV et dans des trajets multi régionaux. Nombre d'entre eux ont d'ailleurs jeté l'éponge et laissé de fait les usagers sans solution.
- Cette situation est d'autant plus injuste que sur la région, le choix a été fait de verbaliser à bord, pour un montant minimum de 50€, toute personne n'ayant pu obtenir un titre de transport, qu'il soit ou non de bonne foi.
- L'absence de personnel en gare ou à bord des trains pose de réels problèmes de sûreté et font que certains usagers, plus particulièrement des femmes renoncent au train au profit de la tranquillité de leur véhicule personnel.

Par ailleurs, point sémantique important, la CGT soutient l'intermodalité qui est une complémentarité des modes de transport, mais pas la multimodalité qui est une mise en concurrence néfaste de ces derniers au bénéfice du moins coûtant financièrement.

Sous le complément de ces remarques et compléments la CGT votera l'avis.

**Louis Bichebois-Delhief**, au nom de la FAGE

Merci Madame la Présidente,

Monsieur le Vice-Président,

Mes chers collègues,

Service militaire, écoles de productions, peut-être bientôt l'enseignement privé, ça en fait des sujets de débats clivants pour la chambre du consensus. Ceci étant dit, je referme la parenthèse.

Très rapidement, juste pour rappeler 2 choses qui me semblent primordiales et qui méritent d'être rappelées en présence de l'exécutif, même si c'est écrit dans l'avis, cela me semble essentiel.

Rappeler la volonté du CESER et notamment de la commission Formation-Recherche, d'être associé à l'écriture des règlements d'intervention du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Tout se jouera dans des détails, notamment les aides destinées aux étudiants et à leurs groupements.

À titre plus personnel, rappeler la nécessité d'évaluer les écoles de productions, nous aurons besoin de chiffres objectifs vu les débats que le sujet soulève et continuera de soulever, je n'en doute pas. Ces chiffres nous permettront d'avoir des débats paisibles, éclairés et surtout sereins. Nous en aurons besoin.

Je voterai évidemment l'avis.

